

# PROCES VERBAL SUCCINT DU CONSEIL MUNICIPAL

## Du 6 avril 2017

**Présents** Mmes Sylvie SECHET, Aline VAUTHIER, Nathalie GRILLON, Catherine LAVAUD et Mrs Jean-Michel DUMAZERT, Marcel DUBOIS, Jürgen ALLEAUME, Fabrice AUCOULON, André MAUTRAIT.

**Absents** : Mmes Anne OLIVIER, et Mr Bernard PERUS

### **Excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Martine HUIBAN pouvoir à Mr Marcel DUBOIS  
Mr Christophe VAUTHIER pouvoir à Mme Aline VAUTHIER

**Personnel administratif** : Mme Paula FONSECA

Le conseil municipal est ouvert à 19H10

### **1) Désignation du secrétaire de séance**

Conformément au code des communes, Mr Jürgen ALLEAUME est désigné en qualité de secrétaire de séance.

### **2) CCEJR : Rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLET)**

Mme le Maire présente aux membres du conseil municipal le rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLET) qui s'est réunie le lundi 13 mars 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 7 voix pour et 2 abstentions, approuve le rapport établi par la CLET en date du 16 mars 2017.

### **3) Budget Communal Primitif 2017**

Arrivée de Mme Catherine LAVAUD à 19h40.

Arrivée de Mme Nathalie GRILLON à 19h49.

Mme le Maire présente au conseil municipal le budget communal primitif de l'exercice 2017 :

<b><u>Dépenses d'exploitation :</u></b>	67 363.38 €
<b><u>Recettes d'exploitation :</u></b>	67 363.38 €

<b><u>Dépenses d'investissement :</u></b>	35 542.02 €
<b><u>Recettes d'investissement :</u></b>	35 542.02 €

Après en avoir délibéré chapitre par chapitre, le conseil municipal, à l'unanimité approuve le Budget Communal Primitif 2017.

### **4) DETR 2017 : Aménagements loisirs des cours d'écoles**

Mme le Maire expose le projet d'aménagement des cours des écoles Anne FRANK et Niki de St PHALLE à Boissy le Cutté, dont le coût prévisionnel s'élève à :

Ecole élémentaire A.FRANK :	3 804.18 €
Ecole maternelle N.DE ST PHALLE	11 782.09 €
<b>Coût de l'opération</b>	<b>15 586.27 € HT</b> soit 18 703.53 € TTC

Cette opération est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) au titre de l'année 2017.

Mme le Maire précise que le dossier a été constitué avec les éléments détenus par la collectivité et demandés par le montage du dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité adopte le projet d'Aménagement des cours des écoles Anne FRANK et Niki de St PHALLE et donne délégation à Mme le Maire pour solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2017.

### **5) Questions diverses**

- Mme le Maire explique que lors de sa réunion de bureau intercommunautaire, le président a informé les maires présents de la CCEJR que la commune d'Étrechy a déposé une plainte contre la CCEJR demandant que cette dernière annule la délibération prise sur l'augmentation de 25% du fond de Péréquation (FPIC). Tous les dossiers en cours sont suspendus en attendant le verdict du tribunal.

- Mme le Maire informe le conseil municipal que le parlementaire Mr DELAHAYE a accordé une subvention de 1 000€ à la commune pour son projet de mise aux normes électriques du 1<sup>er</sup> étage de la Mairie.

N'ayant plus de point à délibérer, la séance du conseil municipal est levée à 20h25.